L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 8 AVRIL.

L'assemblée du Wisconsin vient de passer une résolution provoquant un amendement à la Constitution, dans le but d'autoriser l'établissement d'un impôt spécial sur tous les étrangers qui sont exempts du service militaire à raison de leur nationalité.

L'ÉLOQUENCE DE PARSON BROWNSLOW—Voici un échantillon de l'éloquence de Parson Brownslow le nouveau gouverneur du Tennessee :

"Relisez ces vilains, s'écrie l'exorciste,—prenez tout ce qu'ils ont, et donnez le aux ministres qu'ils ont estropiés et empêchés,—et qu'ils aillent se faire pendre—avec leurs *South-ern rights*. Ils ont juré qu'ils tueraient la guerre jusqu'à ce qu'ils aient perdu leur dernier nègre et leur dernier coin de terre. Eh bien! qu'ils y arrivent, qu'ils tiennent religieusement leur serment,—et qu'on les tonde jusqu'à la peau, et qu'ils apprennent comment se conduisent ceux qu'ils ont volés à plaisir.—Qu'ils aillent pendre—qu'ils soient ruinés—qu'ils soient massacrés,—qu'ils soient damnés par dessus le marché!"

CONFISCATION—Le colonel Baker, prévôt-marshal général du département de l'Ouest, vient de saisir à St Louis les propriétés que possédait dans la ville la femme du général confédéré Ewell. Ces propriétés, qui s'élèvent à environ cent mille dollars, consistaient en dépôts dans diverses banques, et en terrains. On dit que cette dame avait, il y a un an environ, levé, armé et équipé à ses frais tout un régiment confédéré. Elle est fille du juge Campbell, riche planteur et citoyen autrefois des plus distingués du Tennessee.

Les journaux de Lisbonne annoncent que le comte de Lavradio, ministre du Portugal, et M. Gerard Ralston, consul général de Liberia, ont signé, au nom de leurs gouvernements respectifs, un traité d'amitié, de commerce et de navigation à la légation portugaise à Londres. Il est à remarquer qu'un des articles de ce traité assimile la traite des noirs à la piraterie, et soumet ceux qui s'y livrent aux châtiments infligés aux pirates.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

"Un journal mentionnant l'arrivée à Paris de l'envoyé de la république de l'Uruguay, chargé de demander l'appui de la France contre le Brésil, a prétendu que le gouvernement impérial était résolu à ne rien faire sans le concours de l'Angleterre.

"Nous sommes en mesure d'ajouter que le cabinet des Tuileries est décidé à en désintéresser, dans tous les cas, du conflit survenu entre les gouvernements du Brésil et de l'Uruguay. La vérité est que l'Angleterre n'eût pas vu avec déplaisir ce dernier s'adresser à elle, et eût peut-être saisi volontiers un prétexte pour intervenir contre la cour de Rio Janeiro.

"Mais, jusqu'à ce moment du moins, le voyage de l'envoyé de l'a république de l'Uruguay en Europe ne semble pas devoir être couronné de succès.

—On lit dans un journal parisien :

Les commissaires de l'adresse, au sénat comme au corps législatif, n'ont pas caché aux membres du gouvernement que les vœux des sénateurs et des députés, en ce qui touche les affaires du Mexique, pouvaient se résumer en trois mots "rappel des troupes." Les instances dans les bureaux du sénat ont été sur ce point fort pressantes et elles ne le seront pas moins dans ceux du corps législatif. Le projet d'adresse du sénat exprime à cet égard un vœu formel.

Ordre d'enrôlement No 6.

Bureau du Surintendant du Service de Recrutement Volontaire et Maréchal Prévôt Général Assistant Etat de la Louisiane—Département du Golfe.

Nlle-Orléans, 27 mars 1865

1—Comme il reste encore beaucoup à faire relativement à l'émission de certificats d'enrôlement, le délai est prorogé au 15 de mois prochain. Les bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi; ce sont: pour le Premier, le Deuxième et le Troisième District, rue Perdido, No 23; pour le Quatrième District, rue du Camp, No 521.

11—Les règlements suivants sont établis pour la gouverne de ceux que cela concerne—

1—Ceux qui arrivent en ville doivent se faire inscrire dans les cinq jours qui suivent leur arrivée, alors ils seront sujets à l'amende et à l'emprisonnement—Bureau, rue St. Charles, No 109; heures, de 8 heures du matin à cinq heures de l'après midi.

2—Ceux qui ont été ou pourraient être avertis qu'ils ont été condamnés à l'amende pour contravention à le loi d'enrôlement, sont requis de payer le montant dans les cinq jours, alors il leur sera infligé une nouvelle punition. Bureau pour le paiement des amendes, rue St. Charles, No 109; heures, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après midi.

3—Ceux qui ont de 16 à 18 et de 45 à 55 prétendent faire inscrire aux bureaux suivants: Pour le Premier et Deuxième Districts, rue Carondelet, No 53; pour le Troisième District, au coin de rue Dauphine et Royale. Pour le Quatrième District—présidents comprises dans le Premier District d'enrôlement, rue du Camp No 521 heures de bureau, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

4—Ceux qui sont tombés au sort et ne se sont pas rapportés sont informés que la Proclamation du Président, du 12 mars 1865, s'applique aux aussi bien qu'aux autres déserteurs et qu'après l'expiration du délai prescrit ils perdent tous les droits et privilèges de citoyens américains.

5—Quiconque sera déclaré coupable d'avoir corrompu ou essayé de corrompre un garde ou une patrouille quelconque, ou commis ou un employé quelconque de ce bureau sera puni aussi sévèrement que le permet la loi.

6—Ceux qui désirent fournir des remplaçants sont informés qu'on ne traitera qu'avec les principaux ou des agents munis de l'autorisation voulue. Quiconque fera découvrir des coureurs ou autres qui n'ont pas l'autorisation de ce bureau et font le métier de trouver des remplaçants, recevront une récompense de cinquante ($50) piastres sur condamnation de la personne dénoncée. Avis est donné au public que toutes les fois qu'il sera prouvé qu'un principal a employé pour se procurer et présenter un remplaçant des personnes non autorisées à agir, son exemption sera annulée et il devra fournir un autre remplaçant ou se présenter lui-même. Des mesures rigoureuses sont nécessaires pour mettre le gouvernement et d'autres à l'abri de fraudes telles que celles qui ont été commises dans des villes du Nord.

7—Ceux qui fourniront des remplaçants avant le tirage (avant que le principal tombe au sort) peuvent, si le remplaçant n'est pas lui-même sujet au tirage, être exempts pour trois ans, mais un principal ne saurait, dans aucun autre cas, être exempté pour plus d'un an.

8—Un tirage supplémentaire parmi ceux qui ont été inscrits depuis le commencement du tirage, sera fait dans chaque district après que le tirage actuel sera achevé; les cartes d'enrôlement de chaque district iront le premier tirage et le tirage supplémentaire) seront ensuite mis ensemble dans la roue, et le tirage continuera jusqu'à ce que le contingent ait été rempli.

9—Il sera donné toutes les facilités aux citoyens d'un district quelconque qui adopteraient des mesures pour réclamer ou remplir le contingent de leur district par des enrôlements volontaires, et ces enrôlements seront portés au crédit des contingents fixés.

SHELDON STURGEON,
Col. et A. A. P. M. G.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié tel que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864:

Primes sur les risques d'incendie	$3,937 84
" " des rivières	9,270 03
" " des mers	18,825 86
	32,033 73
En moins, primes remboursées	1,291 60
	30,811 21
Primes non expirées le 30 avril 1865	30,013 00
	127,724 24
Pertes payées dans la même période, savoir:	
Pertes sur les incendies	23,991 03
" sur les rivières	5,523 00
" sur les mers	15,276 82
Total des pertes	42,790 81
Réassurances	1,940 34
Dépenses et intérêt sur scrip,	37,011 68
escompte et intérêt	
Quinze pour cent remboursé	11,002 50
La réserve, pour risques non expirées	33,275 71
	127,724 24
L'actif de la compagnie est comme suit:	
Billets de banque	142,070 70
Prêts garantis par hypothèques	19,962 10
Prêts garantis	50,218 00
Effets pour primes	50,970 00
Scrips d'autres compagnies	210 70
Actions, bons et autres garanties	82,050 00
Fonds n'ayant pas cours	51,468 00
En caisse	34,343 90
Comptes individuels pour primes	32,878 90
	464,201 34

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président,
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1864.

L. MEUNIER, 8e Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer 812 pour cent d'intérêt, à partir de ce jour, sur les certificats non payés de scrip.

—DIRECTEURS—

Jno J. Adams	F Dufrêne
J H Kinnier,	C Keilin,
J Quidault,	Jos Daynoudi,
J Carmouche,	A Brousseau,
A W Commerce,	J J Fernandez,
H W Ogden,	J A Salgnouat,
F Labitz,	A Gaulin,

A Chiaves 11s

PONTCHARTRAIN RAILROAD.
SPRING AND SUMMER ARRANGEMENT.

Fare to and from the Lake same day 25 cents. To and from Gentilly Station 15 cents each way.

UNDAY

On and after SATURDAY, 1st April, 1865, the trains on this road will run as follows:

DEPARTURE OF CARS.				FROM LAKE END.			
Lake end.	A. M.	Forts par	5½ o'clk	A. M.	st'm train.		
7 o'clock	A. M.	st'm train	7 "	"	"		
8 "	"	"	8½ "	"	"		
9 "	"	"	9½ "	"	"		
10 "	"	"	10½ "	"	"		
11 "	"	"	11½ "	"	"	P. M.	
12 M.			12½ P. M.				
1 P. M.			1½ "				
2 "	"		2½ "				
3 "	"		3½ "				
4 "	"		4½ "				
5 "	"		5½ "				
6 "	"		6½ "				
7 "	"		7½ "				
8 "	"		8½ "				horse car.

☞ Passengers for Gentilly Station must notify the Conductor prior to the departure of the train.

G. PANDELY, Superintendent.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié tel que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864:

Primes sur les risques d'incendie	63,937 84
" " des rivières	9,270 03
" " des mers	18,825 86
	92,033 73
En moins, primes remboursées	1,291 60
	90,811 21
Primes non expirées le 30 avril 1865	30,013 00
	127,724 24
Pertes payées dans la même période, savoir:	
Pertes sur les incendies	23,991 03
" sur les rivières	5,523 00
" sur les mers	15,276 82
Total des pertes	42,790 81
Réassurances	1,940 34
Dépenses et intérêt sur scrip,	37,011 68
escompte et intérêt	
Quinze pour cent remboursé	11,002 50
La réserve, pour risques non expirées	33,275 71
	127,724 24
L'actif de la compagnie est comme suit:	
Billets de banque	142,070 70
Prêts garantis par hypothèques	19,962 10
Prêts garantis	50,218 00
Effets pour primes	50,970 00
Scrips d'autres compagnies	210 70
Actions, bons et autres garanties	82,050 00
Fonds n'ayant pas cours	51,468 00
En caisse	34,343 90
Comptes individuels pour primes	32,878 90
	464,201 34

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président,
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1864.

L. MEUNIER, 8e Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer 812 pour cent d'intérêt, à partir de ce jour, sur les certificats non payés de scrip.

—DIRECTEURS—

Jno J. Adams	F Dufrêne
J H Kinnier,	C Keilin,
J Quidault,	Jos Daynoudi,
J Carmouche,	A Brousseau,
A W Commerce,	J J Fernandez,
H W Ogden,	J A Salgnouat,
F Labitz,	A Gaulin,

A Chiaves 11s

Quatrième, Cinquième et Sixième Ward.

Commission de la taxe directe des Etats Unis, pour l'État de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 156.

Nlle-Orléans, 13 mars 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Quatrième, du Cinquième et du Sixième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans, le Quatrième, le Cinquième et le Sixième Wards de la ville de la Nouvelle Orléans et achevés: les taxes indiquées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée "Acte pour la perception d'taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et a été approuvée le 7 juin 1862—devront être payées, au bureau No 156 de la rue Commune, Nlle-Orléans, dans les soixante jours qui suivront le QUINZE MARS 1865.

Tous les terrains ou bâtisses de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auraient pas été payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats Unis.

Les personnes qui voudront payer les taxes sont priées de donner le numéro de la description de leurs terrains ou de leurs lots. Elles feraient très bien d'apporter leurs dernières reçus de taxes.

Le Quatrième, le Cinquième et le Sixième District ou Wards sont situés entre la rue du Canal et la rue de Esplanade.

Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement des taxes.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES
M. P. BONZANO,
Commissaires de la taxe directe des Etats Unis pour la Louisiane

19 mars—607

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DU SUN.

De la Nouvelle Orléans.

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Pour l'année expirée le 31 décembre 1864

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1864.....$129,121 22
Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie.....$ 101,181 96
Sur les risques de rivières.....18,911 00
Sur les risques de mer.....10,707 07
$130,711 03
En moins, primes remboursées.....$2,711 03
Total des primes.....$126,411 19
Savoir—sur les risques d'incendie.....$114,563 86
Sur les risques des rivières.....10,739 13
Sur les risques des mers.....2,621 02
$126,411 19
En moins, risques non expirés le 31 décembre 1864.....$39,709 00
En moins, primes remboursées.....1,850 00
41,561 00
Montant net des primes le 31 décembre 1864.....$153,850 19
Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie.....$ 67,721 03
Sur les risques de rivières.....17,691 00
Sur les risques de mer.....16,713 81
En caisse.....34,226 00
Total.....$136,352 19
Le susdit tableau est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,
L. P. ROUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 21 mars 1865.

SAMUEL MYERS,
Deuxième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de scrip non encore payés, à partir de ce jour, dans les dits districts du Sud, et sur le montant des primes participant pour l'année expirée le 31 décembre 1864 et les scrips des certificats jusqu'à dit dividende à partir du 1er juillet prochain.

CHARLES BRIGGS, Président,
A. CARRIERE, Vice Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Chas Briggs	E. Cramer,
Aug. Carriere,	Arch Montgomery
G. A. Fredick,	Geo Lanize,
R Buttger,	T Nolan,
Mason Phelan,	John S. Manner,
Edward Dupasseur,	A Fortichs,
F Anderson,	A P Nobium,
A A Montgomery,	N M Benedit,
Alfred Kearny,	H J Vose,
G W Hynson,	Alfred Dubonde,
Geo W Dunbar,	C G Teichert,
E F Stockharpt,	Chas Weisinger,
F W Schonfield,	F A Luling,
Jas Jackson,	J. A. Stouse,
G. W Cooper,	E. Piaggio,
Charles Waters,	E Marquerez,
	Wm Prehn,

23 mars au 1er mai—m 1 j. 1

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans:

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes non expirées le 30 septembre 1863	$47,01 00
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1864:	
Sur les risques d'incendie	$211,146 73
Sur les risques de mer	23,236 05
Sur les risques de rivières	6,522 15—$238,905 93
Total des primes	$286,026 93
Pertes—Primes non expirées le 31 décembre 1864	$70,773 90
Primes remboursées	6,253 53
	$81,028 83
Montant net des primes	$204,998 58
Pertes—sur les risques d'incendie	$46,225 00
Sur les risques de mer	12,200 64
Sur les risques de rivières	14,603 00
	$73,028 64
Taxes du revenu intérieur, de l'Etat et de la ville	15,175 38
Réassurances	1,604 13
Quinze pour cent remboursé	8,004 13
Dépenses générales, intérêt, intérêt sur scrips, 1861, 1862, 1863	35,678 14
	24,747 75—157,197 02
Bénéfice	$47,801 56
Montant net des primes	$204,998 58
En moins—montant de primes sur lesquelles la cie embourse quinze pour cent	37,525 00
Montant participant aux bénéfices	$167,473 58
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets publics	$ 3,000 00
Billets garantis par hypothèques	12,000 00
Du pour primes et en voie de perception	67,525 00
Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de la ville et à succursales	123,125 00
Scrips de la Compagnie d'Assurance Mutuelle	4,194 20
Propriétés foncières	18,147 90
	$411,971 10
En moins:	
Intérêts à payer en juillet	$36,597 00
Intérêts dû et non réclamés	23,621 42
	$83,498 86
Actif net	$1,001,117 14

ÉTAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le seize juin 1864, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, Charles Briggs, président, et Paul Fourchy secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant dûment assermenté, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,
P. FOURCHY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce seize juin 1864.

L. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue le quatre juin 1864, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de vingt pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront mis à la loi aux détenteurs. Il a été aussi résolu de payer, le second lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêts, en billets courants, sur tous les scrips émis par la Compagnie.—

—DIRECTEURS—

G. Millenberger,	Charles Sagory,
F. Marquez,	David McGrath,
B. F. Voorhies,	J. P. Labatias,
M. Fatz,	E. Z. Reif,
Alfred Penn,	F. Foschler,
J. M. Hall	

17 juin—90

J. A. CABADAVANT.
BURGEON-DENTIST,
No. 196 Canal Street,
BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS.

HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the most reliable manner.

Communications in French, Spanish and English.

4 18—1

Removal.

G. BORLINO,

IMPORTER of Wines, Liquors, Olive Oil, Sardines, Fruits, Almonds, Italian Macaroni and Vermicelli Corks, etc., has removed to

No. 71 Old Levee Street,
BETWEEN CONTI AND BIENVILLE STREETS

m18 1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent DE LA NOUVELLE-ORLEANS

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 avril 1864:	
Primes sur les risques d'incendies	$152,045 16
Primes sur les risques des mers	37,419 77
Primes sur les risques des rivières	17,237 03
	$206,701 96
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864	$155,078 74
Pertes payées dans la même période:	
Risques d'incendie $46,545 63	
Risques des mers 14,975 30	
Risques des rivières 10,409 00—$71,931 13	
Plus les dépenses générales, les taxes, les profits et pertes, moins l'escompte et les polices non compris la balance d'intérêt tenue en réserve	86,775 72—108,656 85
Profit net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864	57,021 89
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Prêts garantis et actions publiques	$92,241 29
Prêts sur hypothèques	79,145 00
Effets pour primes, &c	61,055 00
Dû pour primes et en voie de perception	28,748 72
Propriété foncière (bureau dans la rue du Camp)	87,000 00
1600 actions de banques	126,500 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	99,040 00
Argent n'ayant pas cours	63,920 00
Scrips d'autres compagnies	34,190 00
En caisse	28,619 10
Total de l'actif	$1,042,455 00
Le susdit document est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.	

THOMAS A. ADAMS, Président.
WM. H. RICE, Secrétaire pro. tem

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans,

Assermenté et signé pardevant moi, ce 21 mai 1864.

F. H. O'NEAL,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent l'an, sur tous les certificats non payés de primes, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayant causes, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

THOMAS A. ADAMS, President.
GEO. JONAS, Vice President.

MW. H. RICE, Secrétaire pro tem.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	O. W. Griffen,
Samuel Snell,	George Ruhlf,
R. B. Sumner,	F. F. Foley,
H. H. Kennedy,	J. M. Lapeyre,
Samuel Smith,	J. N. Jackson,
A. Duhart,	George Jonas,
Robert Geddes,	W. G. Robinson,
Magin Fulg,	C. T. Buddecke,
James J. Hanna,	H. Fretlen,
A. O. Ober,	F. Simms,
S. B. Newman,	
F. Avendano,	
F. Mots,	
C. Schneider,	
J. A. Mitchell,	
Wm Edwards,	
E. Giquel,	
Thos. L. Dix,	
A. Thomson.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1864,	
Et comprises les primes non expirées de l'année précédente:	
Sur les risques d'incendie	$304,876 34
Sur les risques des rivières	32,000 00
Sur les risques des mers	53,326 17
Total des primes	$390,202
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1864	$154,951 00
Primes remboursées	10,790 61—$165,741 61
Montant net des primes le 31 mai 1864	$225,950 49
Pertes payées pendant l'année	
Sur les risques d'incendie	$171,241 45
Sur les risques de rivières	11,450 00
Sur les risques de mer	54,190 61
Total	$237,931 46
Remboursé, 10 pour cent	15,095 00
Réassurances	11,690 92
Frais	24,552 95
Dépenses, profits, pertes et intérêt en moins	$30,140 43—$319,570 34
Bénéficiaires	$117,401 15
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
En caisse	$73,111 5
Propriétés foncières	26,420 00
Billets garantis par hypothèque	325,509 50
Billets garantis par nantissements	180,171 00
Actions de Banques	102,561 35
Bons hypothécaires	10,100 10
Billets de Banque, non courants	25,722 10
Dépôts à la Banque Crescent City	4,587 80
Dépôts à la Banque des Marchands	859 11
Primes en voie de perception	67,916 85
Effets à recevoir	150,724 11
Scrips d'autres Compagnies mutuelles	3,204 6
	$1,005,588 34
En moins:	
Intérêts à payer en juillet	$36,597 00
Intérêts dû et non réclamés	23,621 42
	$63,400 86
Actif net	$1,001,117 14

ETAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le seize juin 1864, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés, J. Tuyes, président, et J. H. Hinks, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels, étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

P. J. TUYES, président,
J. W. HINKS, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 12 janvier 1865.

JOSEPH CUVILIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1864 pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du 1er avril.

L'intérêt sur les certificats de profit non encore payés sera payé aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause à partir du deuxième lundi de mars.

J. TUYES, Président.
J. W. HINKS, secrétaire.

—Directeurs—

Geo W. Babcock,	F. A. Nobium,
F. Bailly Blanchard	Jnr J. M. Caballero,
I. M. Lapeyre,	Chas Harlepe,
Albin Rochteau,	Jos Deynoudi,
Chas Lafitte	Jas A. White,
Lt Milladon,	J. Tuyes.

1 janv—20

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—Avril 1865.

☞ Sont invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B.

Balas, Jacques Urbain
Barthe, Jean Auguste Fevin
Bouche, Jacques
Barkard, François
Brosy, Jules
Bureau, Flestgite Frédéric
Beauchauer, Jacob
Bissy, Mme Ve, née Bulion
Bonifou, Auguste C.
Cerclier, Léon François
Courtaire, Paul
Cassel ou Kassel, Philippe
Combret, Jean, tonnelier
Coudrault, tailleur
Cat Bessonne, Catherine Mme
Chaix, Arlaide
Cessionne, Nicolas
Cerasse, Le Cle
Cimy, Jean Jacques
Chiffiet, Fernin D.
Darzé, Victor, de Jesus
Daujean, Alexis
Demor, Armand Léonce
Dubiaire, Jacque
Durbeth, Jean
Dubourg, François
Dumon, Pierre
Dérez, Joseph
D'Aquin, Joseph Arthur
Daujean, Marie, Mme
Dentoux de Mislay, Henri E.
Effez, Octave F.
Fortier, Victor
Fortier, Guillaume Napoléon
Fagot, Jean Marie
Fraget, Jules
Fourtier, Joseph, horloger G.
Giroux, Antoine Etienne
Gourraine, Jean
Giraud, Jean François dit Amite
Gay, Jean
Grandurie, Lucien
Girard, Charles, charpentier H.
Hanse, Georges
Heinrich, Laurent
Halgas, Pierre J.
Jouvilla, François
Jayet, Gaspard K.
Klein, Bernard L.
Legerde, Hippolyte
Lacoste, Dominique Léon
Lizarde, Bernard Dédir
Lebeau, Paul
Lahat, Mme Ve, née Clo-Bruno
Ledoyen, Antoine
Lustig, E. Mme
Lacome, Edouard
Lobez, Henri
Labat, Pierre
Lecuire, Antoine Joseph
Le Roux, Patrice M.
Marmoyet, François
Montello, Alfred et Edouard
Mailliarer, Michel
Minielle, Pierre
Mereau, Henri
Molinna, E
Melancourt, Mme veuve
Martin, Philippe
Moulin, François N
Nargassan, Jean
Naser, Jean P.
Petit, Etienne
Piquet, Pierre François
Théodore
Pesch, James
Pilot, Jean
Provost, Julien
Plickelé, Wm Mathias
Portiach, François
Plagnol, Antoine
Petitjean, François Q.
Quantin, Eugène, Mme Veuve R.
Rousseau, Jules
Rather Flanche, Charles et Louis
Rousselet, Sophie
Raimond, Emile
Rouyer, Casimir
Ringis, les dames S.
Ségnale, Jean dit Casebonne
Sielaire, les enfants
Samson, Sauveur
St Amand, Jean Baptiste
Sufin, Florin T.
Trenchand, Frédéric V.
Vardevoir, Victor
Vignes, Joseph Louis
Voigel, H.
Verrier, Victor W.
Wagner, Jean

☞ La Chancellerie du Consulat de France, sise à l'angle des rues Magazine et Natchez, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 3 avril

Carpet Warehouse.

19.....Chartres Street.....19

WE have in store a large assortment of Carpeting, such as—
MEDALLION, VELVET and TAPESTRY;
WILTON THREE-PLYS and INGRAIN;
VENITIAN and other STAIR CARPETINGS &c;
WHITE, RED-CHECKERED and Cow MATTING
FLOOR OIL CLOTH of various widths and qualities;
Window Shades, Cornices and Rods;
At moderate prices for cash.

may 7 A. BOUSSEAU & CO. Chartres st

DISMASEN,

Dr. F. Vergès Depurative, Fumatum Injection and Powder.

ALL Secret Diseases, both old and recent, Gleets, Ulcerations, Sores, Eruptions, Carbuncles, Syphilis &c. &c. are radically cured by the use of Dr. F. Vergès Medicines. The Depurative is especially recommended to persons whose blood is vitiated.

GAUDOT, Druggist,
Corner Chartres and Conti Sts.

NOTICE.

THE undersigned having been appointed Receiver of Notes and Measures for the Second District of New Orleans, have leave to inform the public that he has opened his office on St. Ann street, between Chartres and Royal streets. He, or, and shall be in attendance daily, (Sundays excepted) from sunrise to sunset.

M. C. MEUNIER,
Inspector of Weights and Measures,
m28 1m No Decatur, No. 3 St. Ann street.

Louisiana Mutual Insurance Co.

CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREETS.

ELEVENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the regulations of their charter the Company publish the following statement:

Net premiums for the year ending 31 December, 1864	$2,711 03
Viz—Fire Premiums	$112,061 00
Marine do	20,014 00
River do	18,707 03
	$150,782 03
Less Return Premiums	2,170 24
Less Undetermined do	31,910 00
	$ 34,080 24
Net earned Premiums	$116,701 79
Losses paid, viz—	
Fire Losses	$ 15,200 00
Marine Losses	55,416 27
River Losses	3,523 20
	$ 74,141 47
Taxes and Internal Revenue	14,101 30
Reinsurance, Expenses, &c.	
Interest	27,970 18
	116,212 95
Balance	$ 71,488 84
Six per cent interest on outstanding Certificates of scrip	22,923 10
Net	$ 48,565 74
Six per cent interest on outstanding Certificates of scrip	22,923 10
Balance	$ 71,488 84
Six per cent interest on outstanding Certificates of scrip	22,923 10
Net	$ 48,565 74
Net Earned Premiums	$116,701 79
Deduct amount not participating in dividend	38,486 57
Net earned participating Premiums	$ 78,215 22

The Company have the following Assets, viz:

Invested in Real Estate	$ 42,976 57
Invested in Mortgages on Real Estate	20,000 00
Invested in City and other Bonds	191,500 00
Invested in Bank Stocks	45,000 00
Invested in Scrip of Mutual Ins Companies	101,710 00
Loaned on pledge of Stocks	90,125 00
Bills receivable	16,721 00
Premium in course of collection	14,966 10
Sundry claims due to the Company	41,710 50
Cash on hand	34,240 00
	$598,053 67

The above statement is just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans

Sworn to and subscribed before me, this 21st day of March, 1865.

SAMUEL MYERS,
Second Justice of the Peace for the Parish of Orleans

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

Nlle Orléans, les décembre 1864.

CONFORMÉMENT aux requisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1864, savoir:	$153,113 3
Primes sur les incendies	$119,169 84
Primes sur la marine	27,291 04
Primes sur les rivières	12,152 44
	$158,613 32
Primes en moins, non expirées	$30,716 00
Primes remboursées	1,200 23
	$32,016 3
Montant net des primes	$127,151
Pertes payées savoir:	
Risques d'incendies	$53,311 61
Risques des mers	20,300 73
Risques des rivières	8,251 13
	$81,863 47
Réassurances	2,740 29
Dû pour cent remboursés	8,103 32
Taxes et souscriptions	10,470 25
Frais, profits et pertes, triplicata, escompte et intérêt	24,150 95
	127,327 37
Montant net que la Compagnie réserve pour payer les pertes non réglées	$ 9,604 13
L'actif de la Compagnie est comme suit	
Effets pour primes	$ 72,228 15
Dû pour primes et en voie de perception	31,782 56
Placé en actions de banque et bons	145,158 50
Placé en actions de chemins de fer	22,931 20
Prêts garantis par des actions de banques, etc	12,977 70
Prêts sur hypothèques	15,800 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance	11,000 00
En caisse	17,514 43
Total de l'actif	$333,392 16

ETAT DE LA LOUISIANE.

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la dite Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Les directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les certificats non pay